



L'ÉVÉNEMENT

Des mesures plus souples pour des écoles ouvertes

S'appuyant sur les recommandations du Haut Conseil de la santé publique, le gouvernement allège le protocole sanitaire afin d'empêcher les fermetures.

CAROLINE BEYER [@BeyerCaroline](#)

IMPRÉPARATION ou pragmatisme ? À la suite des déclarations, jeudi, du ministre de la Santé et des nouvelles recommandations du Haut Conseil de la santé publique (HCSP), l'Éducation nationale a rédigé son texte, dimanche, sur un allègement de son protocole sanitaire. Car l'école doit absolument rester ouverte.

Le nouveau dispositif concernant l'identification de la chaîne de contamination dans une école va permettre, en revoyant la définition de « cas contact à risque », de limiter les fermetures de classes et d'établissements, qui grimpent doucement mais sûrement depuis la rentrée. Des fermetures qui touchent surtout l'école primaire, où les enfants ne sont pas contraints de porter le masque. Ces dernières semaines, les cas avérés et les suspicions de Covid – avec des symptômes difficiles à évaluer sur le terrain – ont débordé les directeurs d'école, les médecins et les agences régionales de santé (ARS). Avec des réponses locales variables. Ici une fermeture de classe avec un seul cas et des « évictions » d'élèves au moindre symptôme, là un seuil de trois cas.

« Les enfants doivent aller à l'école et il n'y a pas lieu de renvoyer les élèves chez eux, voire de fermer des établissements entiers, à la première alerte », a expliqué jeudi le ministre

de la Santé, Olivier Véran, précisant que « les enfants, en primaire, en maternelle, en crèche, sont peu susceptibles de se contaminer entre eux et de contaminer les adultes autour d'eux ». Une position fondée sur un avis du Haut Conseil, publié dans la foulée, expliquant qu'« à ce stade des connaissances », « le risque de transmission existe principalement d'adulte à adulte ». L'instance avait été saisie quelques jours plus tôt par le directeur général de la Santé « pour répondre aux inquiétudes légitimes que fait peser une fermeture importante » de classes, écoles établissements scolaires et crèches. Les parents – et l'économie – devant assumer, alors, l'arrêt de l'école.

« Ces règles qui changent tous les jours »

L'Éducation nationale délivre donc une nouvelle définition des « cas contact à risque » dans les écoles. Désormais, s'il y a un cas avéré de Covid dans une classe, les autres élèves ne seront plus systématiquement considérés comme tels. Ils pourront continuer à aller normalement à l'école, sans qu'un dispositif de « tracing » et de tests systématiques soit mis en branle. Le suivi ne sera assuré que si trois enfants de fratries différentes sont positifs dans une même classe. Les élèves testés positifs seront isolés chez eux et retourneront à l'école, après sept jours et l'arrêt des symptômes.

Soulagement attendu du côté des parents. « Cet allègement sera plus facile à gérer pour les familles qui, à la moindre rumeur, se demandent si elles allaient devoir garder leur enfant, estime Hubert Salaün à la Peep, 2^e fédération de parents d'élèves. Mais ces règles, qui changent tous les jours, ne sont pas de nature à rassurer les parents. » Il évoque le passage de la « quatorzaine » à la « septaine », et l'attestation sur l'honneur des parents, sortie le 15 septembre du chapeau de l'Éducation nationale, pour calmer la grogne des médecins généralistes.

Ces derniers constataient depuis la rentrée un afflux dans leurs cabinets pour obtenir un certificat de retour en classe exigé par certaines écoles. L'Ordre des médecins avait dénoncé une exigence ne reposant sur « aucune obligation législative ou réglementaire ». Depuis, il est demandé aux parents d'« attester par écrit avoir consulté un médecin et qu'un test n'a pas été prescrit ». « Tout de monde se défait ! lance Rodrigo Arenas, à la FCPE, première fédération de parents. Certains pays n'affirment pas aussi fortement que la France que les enfants sont moins contaminants, ajoute-t-il. La France semble faire le choix de l'immunité collective. Mais il faudrait le dire ! »

Du côté des syndicats enseignants, on s'étonne de ce nouvel al-



légement alors que les indicateurs épidémiologiques, dans certains endroits, virent au rouge. « Pour les établissements scolaires, cela pose un problème de communication vis-à-vis des familles qui ont des opinions sur le sujet, estime Jean-Rémi Girard, au Snalc. Certains sont très inquiets. D'autres pensent que le coronavirus n'existe pas, résume-t-il. C'est la raison pour laquelle nous ne croyons pas tellement à l'attestation sur l'honneur. »

Selon le dernier décompte communiqué vendredi par la Rue de Grenelle, l'épidémie de Covid ne semble pas toucher le monde scolaire de plein fouet. Sur les sept derniers jours, 5 000 cas avérés ont été enregistrés chez les élèves, soit 0,04 % des effectifs. Ce sont les écoles primaires qui sont le plus concernées, avec 76 fermetures. Contre 5 collèges et 8 lycées, où les élèves portent le masque, en dehors du temps de cantine. Du côté des personnels, 1 300 cas ont été recensés en une semaine (0,11 %), parmi lesquels 284 dans les dernières 24 heures. « Aurons-nous assez de remplaçants pour faire face à la situation ? » interroge le Snalc. ■

L'enfant, et en particulier l'enfant de moins de 10 ans, ne contribue pas significativement à la transmission de Sars-CoV2. (...) Les bénéfices éducatifs et sociaux apportés par l'école sont très supérieurs aux risques d'une éventuelle contamination par Sars-CoV2 de l'enfant en milieu scolaire

RAPPORT DU HAUT CONSEIL DE LA SANTÉ PUBLIQUE, PUBLIÉ JEUDI



GEOFFROY VAN DER HASSELT/AFP

Notre message est clair : les enfants doivent aller à l'école, et il n'y a pas lieu de renvoyer les élèves chez eux, voire de fermer des établissements entiers à la première alerte,

OLIVIER VERAN, MINISTRE DE LA SANTÉ, JEUDI

5 056
élèves
atteints du covid,
sur 12 400 000

1 307
membres
du personnel
de l'Éducation
atteints du Covid,
sur 1162 850

89
fermetures
76 écoles, 5 collèges,
8 lycées, sur 61 500



Des élèves portant leur masque lors de la rentrée des classes au collège Jean-Moulin, à La Queue-en-Brie (Val-de-Marne), le 1^{er} septembre.

S. SORIANO/LE FIGARO